

- au forfait semaine : 1 enfant : 12,82 euros
- 2 enfants : 21,74 euros
- 3 enfants : 28,08 euros.

Le contrat signé en début d'année scolaire pourra être interrompu par écrit avec un mois de préavis. Il ne pourra être modifié sur demande écrite motivée qu'en début de période de facturation, c'est à dire à la rentrée des différentes vacances scolaires.

Quatre jours d'absence seront nécessaires pour bénéficier d'une réduction de la facturation.

Il est précisé qu'un enfant ne pourra être inscrit à la garderie que si les impayés de l'année précédente ont été préalablement acquittés.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain lui a été transmise le 29 avril 2015 par M^o Michel TELLIER, notaire à Saint-Juéry, concernant la vente d'une maison avec terrain par Monsieur Antony KOKADEJEVAS sis à « Bagenac », section B n^o 1832 d'une superficie de 1690 m². Après examen le Conseil municipal déclare renoncer à son droit de préemption.

Une deuxième demande a été reçue le 4 mai 2015 de M^o Nicolas GATUMEL, Notaire à Toulouse, pour un bien vendu Par Madame Dominique FOURNIER, sis 3 Chemin de Picourel d'une superficie de 1806 m². Après examen, les membres présents déclarent renoncer au droit de préemption.

Décision Modificative n°1 : Augmentations de crédits :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	293	Installations, matériel et outillage techniqu...	-919,00
10	10223	OPFI	TLE	1 853,00
			TOTAL	934,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1321	281	État et établissements nationaux	934,00
			TOTAL	934,00

Agenda d'accessibilité programmée : Convention de partenariat EGEE/ Commune de LOMBERS :

Madame BASCOUL indique qu'une commission est créée afin de dresser le constat du bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle est composée de 3 collègues :

- des élus de la CCCT
- des organismes Handicap
- des usagers du territoire.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) doit être déposé avant le 27 septembre 2015 pour tout établissement recevant du public qui n'était pas aux normes au 31 décembre 2014.

L'association EGEE (Entente des Générations pour l'Entreprise et l'Emploi), association nationale reconnue d'utilité publique a été mandatée par la Communauté de Communes pour réaliser le diagnostic dans les diverses communes de son territoire.

La participation financière forfaitaire demandée à la commune de Lombers pour ce diagnostic s'élève à 860,40 euros net de toutes taxes.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité accepte de confier cette mission à EGEE et

autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Changement de locataire :

Monsieur le Maire rappelle le départ de Madame Johanna SUDRE du logement T3 de Saint-Pierre de Conils.

Il propose que ce logement soit loué au taux maximal autorisé par la convention PALULOS soit 276 euros par mois.

Le loyer évoluera chaque année au 1er janvier au taux légal de variation entre les indices de référence des loyers sur la base de l'indice du 2^o trimestre.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail au tarif de 276 euros mensuels.

Recensement de la Population :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le prochain recensement de population aura lieu en 2016 du 21 janvier au 20 février.

Le Coordonnateur Communal devait être nommé par arrêté municipal avant le 29 mai 2015. Monsieur le Maire indique qu'il a désigné Mme Cécile MARC qui a déjà tenu ce rôle lors des recensements précédents.

Compte tenu du chiffre de sa population, la Commune qui comptait 2 secteurs doit être redécoupée en 3 secteurs. Une proposition de découpage est faite circuler afin que chaque conseiller puisse donner son avis. Monsieur le Maire indique que 3 agents recenseurs seront nécessaires, il faut dès à présent penser à leur recrutement.

Proposition de M. et Mme ETIENNE pour achat de terrain :

Lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal, avait été évoquée la demande de M et Mme ETIENNE souhaitant acquérir 66 m² de terrain contigu à leur habitation et faisant partie du chemin communal. Il leur avait été demandé de faire une proposition de prix avant d'entamer le cas échéant la procédure de déclassement et d'aliénation.

Par courrier en date du 25 avril, les intéressés ont proposé 60 euros. Après discussion, les membres présents ont souhaité prendre un temps de réflexion avant de donner une suite à cette demande.

Démoussage de la toiture de l'ancienne mairie :

Deux entreprises de Lombers ont fourni un devis pour ces travaux. L'une pour 1 089 € et l'autre 960 € TTC. Les deux propositions décrivant les mêmes travaux, le Conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise CLAVEL pour 960 euros TTC.

Désignation d'un référent Chemin de Randonnée :

Par courrier du 15 mai 2015 La CCCT demande d'identifier une personne dans chaque commune qui sera référent sur les chemins de randonnée afin d'être l'interlocuteur de la Communauté de Communes et de l'office de tourisme. Son rôle sera de veiller à l'entretien des sentiers et participer à des réunions si nécessaire. Après discussion, il est décidé à l'unanimité de nommer Michel PEYROTTE à ce poste.

Service Jeunesse : place des jeunes dans l'organisation des Médiévales :

Madame BASCOUL rend compte aux membres présents de l'activité des jeunes et de leur rôle dans l'Organisation des Médiévales (fabrication de blasons, oriflammes, guirlandes.

Pendant le Chantier Loisirs qui a eu lieu pendant les vacances de Pâques, ils ont fabriqué 6 jeux en bois et proposeront à l'aide de ces derniers des animations à la population.

La partie Loisir du chantier se déroulera au Cap d'Agde les 14, 15 et 16 juillet prochains.

Sujets divers :

Examen de devis pour la cuisine de la cantine :

- Peinture : 2 devis sont proposés, l'un pour un montant de 2 850 € et le second de 3 491,55 €. Après discussion, il est décidé d'attribuer ces travaux à Aquarelle Décoration pour un montant de 2850 euros.
- Hotte aspirante : EURL MARTINEZ a été retenue pour un montant de 2039 euros.

Subvention parlementaire :

Lors d'une précédente réunion une demande de subvention avait été formulée dans le cadre de la réserve parlementaire. Par courrier du 4 mai 2015, Monsieur BONNECARRERE, sénateur du Tarn faisait savoir que la Commune de Lombers bénéficierait d'une subvention de 5 225 €. Cette somme doit être utilisée pour des investissements liés à la réforme des rythmes scolaires. Son utilisation sera conforme à la demande qui avait été faite.

Demande de subvention exceptionnelle :

Par courrier en date du 24 mai 2015, Monsieur le Président de l'Association Lombersoise de Tir sollicite une subvention exceptionnelle, arguant d'une saison hors du commun en matière de résultats sportifs de son club, afin d'aider au déplacement des tireurs sélectionnés au niveau national.

Après discussion, les membres présents ont souhaité prendre un temps de réflexion et ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte-rendu de la Commission travaux :

Mikaël ROUQUETTE indique que les travaux de faucardage ont été réalisés ainsi que le rebouchage des nids de poule par la mise en place d'enrobé.

Pour le réaménagement de la place du village, il indique qu'un comptage des véhicules en stationnement au cours d'une journée a été fait afin de prévoir un nombre d'emplacements suffisant.

Le problème du stationnement dans la rue des écoles est de nouveau soulevé. Après discussion, il est décidé de ne pas revenir sur la décision prise précédemment, il n'y aura donc pas de matérialisation de stationnement dans cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.